

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET LE FOURNISSEUR

Nom du produit :	C ₃ H ₈ O
Nom chimique :	ALCOOL ISOPROPYLIQUE
Famille chimique :	ALCOOL
Code(s) :	ISO4
Usage du produit/Description :	Nettoyant et solvant en contenants de 4 L
Identificateur du fournisseur :	PRODUITS GILCO INC. 4001 boulevard Industriel, Laval, Québec, H7L 4S3, Canada Téléphone : 514-858-7777 Fax : 514-858-5666 www.groupegilco.com
Identificateur du fabricant :	Même que le fournisseur
Téléphone en cas d'urgence:	Canada: (613) 996-6666 24h (CANUTEC), *666 sur téléphone cellulaire

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE SELON SIMDUT 2022

Dangers physiques :	Liquides inflammables (catégories 2)
Dangers pour la santé :	Irritation/corrosion cutanée – Irritation cutanée (catégorie 2) Lésion oculaire grave/irritation oculaire – Irritation oculaire (catégorie 2A) Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique (catégorie 3)
Dangers environnementaux :	N.D.

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) de danger :



Mention(s) d'avertissement :	DANGER
Mention(s) de danger :	Liquide et vapeur hautement inflammables. Provoque une irritation oculaire grave. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements si des vapeurs sont inhalées.
Conseil(s) de prudence :	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Garder le récipient bien fermé. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer les vapeurs

ou les brouillards. Éviter tout contact avec les yeux et tout contact prolongé avec la peau. Se laver soigneusement les mains après manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. EN CAS D'INGESTION : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de toute source d'inflammation. Tenir hors de portée des enfants.

Autres dangers ne faisant pas l'objet d'une classification :

Ce produit est un alcool isopropylique de haute pureté destiné à un usage industriel, institutionnel et professionnel. Un contact répété ou prolongé peut provoquer une sécheresse, un dégraissage ou des craquelures de la peau, en particulier chez les personnes sensibles. Les vapeurs peuvent causer une légère gêne respiratoire, des maux de tête ou des vertiges dans les zones mal ventilées. Les mélanges vapeur-air peuvent être inflammables à température ambiante. Ne devrait pas présenter de risques environnementaux importants dans des conditions normales d'utilisation lorsqu'il est manipulé et éliminé conformément aux instructions.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS	N° CAS	% (POIDS)	DL ₅₀ (espèce, voie)	CL ₅₀ (espèce)
Isopropanol (alcool isopropylique)	67-63-0	99 - 100	5045 mg/kg (rat, orale) 12800 mg/kg (lapin, dermale)	17000 ppm / 4 h (rat)

Les pourcentages des concentrations pour les produits chimiques mentionnés ci-dessus peuvent varier d'un lot à l'autre. Les concentrations indiquées représentent la plage de concentration réelle pour chaque produit chimique.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Respiratoire :	Amener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position facilitant la respiration. En cas de malaise, contacter un centre antipoison ou un médecin.
Cutanée :	Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau et au savon.
Oculaire :	Rincer soigneusement les yeux à l'eau pendant 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à enlever, puis continuer à rincer. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
Orale :	Rincer la bouche sans faire vomir. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) :	Consulter la section 11 « Données toxicologiques » pour plus de renseignements.
Pour le médecin :	N.D.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés :	Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre extinctrice ou eau pulvérisée. Pour les incendies de plus grande ampleur, utiliser de l'eau pulvérisée ou une mousse résistante à l'alcool.
Agents extincteurs inappropriés :	N.D.
Dangers spécifiques du produit dangereux :	Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants. Les vapeurs, plus lourdes que l'air, peuvent se déplacer au ras du sol vers des sources d'inflammation et provoquer un embrasement soudain ou une inflammation explosive. Empêcher les eaux d'extinction de se déverser dans les cours d'eau ou les réseaux d'assainissement.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :	Porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection contre le feu complète. De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :	Assurer une ventilation adéquate. Supprimer ou maintenir à distance toute source de chaleur élevée ou de flamme nue. Éviter l'inhalation des brouillards, aérosols ou vapeurs.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :	Absorber les liquides à l'aide d'un matériau approprié (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel ou sciure). Recueillir le produit absorbé dans un récipient hermétique et résistant aux agents chimiques. Essuyer les résidus à l'aide de serviettes en papier et placer les déchets souillés dans le même conteneur. Nettoyer ensuite la zone avec de l'eau et du savon afin d'éliminer toute trace résiduelle.
Précautions environnementales :	Diluer abondamment avec de l'eau. Ne pas déverser dans les réseaux d'assainissement, les eaux de surface ni les nappes phréatiques.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention : Porter des gants et des lunettes de protection appropriés. Se laver soigneusement les mains ainsi que toute zone de peau exposée après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant toute réutilisation. Éviter l'inhalation des brouillards, aérosols ou vapeurs. Utiliser uniquement en extérieur ou dans des locaux suffisamment ventilés.

Conditions d'entreposage (y compris matières incompatibles) : Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et de toutes sources d'ignition. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Faire l'inspection de tous les contenants reçus afin de s'assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur d'entreposage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faire une inspection afin de détecter toutes fuites.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>LIMITES D'EXPOSITION</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>
NOM CHIMIQUE				
Isopropanol (alcool isopropylique)	200 ppm	400 ppm	400 ppm	500 ppm

Mesures d'ingénierie appropriées : Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants inférieures aux limites d'exposition.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Peau : Porter des gants de protection contre les produits chimiques (impermeables) ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention.

Yeux : Porter des lunettes à coques antiéclaboussures afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Respiration : Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.

Hygiène : Éviter la production de concentrations élevées de brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Autres équipements de protection : N.D.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide
Couleur :	Clair et incolore
Odeur :	Alcool
Point de fusion/Point de congélation (°C) :	-89,5°C
Point d'ébullition (°C) :	82-83°C
Inflammabilité :	Facilement inflammable
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité (% par volume) :	2 %
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité (% par volume) :	12-13 %
Point d'éclair (°C) :	12°C
Température d'auto-inflammation (°C) :	425°C
Température de décomposition (°C) :	N.D.
pH :	N.D.
Viscosité cinématique :	N.D.
Solubilité dans l'eau :	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau ou eau/huile) :	0,05 à 25°C
Pression de vapeur :	60,5 hPa à 20°C
Masse volumique et densité relative kg/L (eau = 1) :	0,78-0,79
Densité de vapeur relative (air = 1) :	2,1
Caractéristique des particules :	S.O.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique et réactivité : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. À haute température, ce produit peut réagir avec l'aluminium et entraîner un dégagement d'hydrogène.

Risque de réactions dangereuses :	Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra.
Conditions à éviter :	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Matières incompatibles :	MATIÈRES OXYDANTES FORTES (chlorures, peroxydes).
Produits de décomposition dangereux :	Aucun connu. Consulter « Produits de combustion dangereux » dans la section 5.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES

Contact cutané, absorption par la peau, contact oculaire, ingestion et inhalation.

EFFETS DE L'EXPOSITION À COURT TERME ET SYMPTÔMES

Respiratoire :	Irritation du nez, de la gorge et des poumons. Maux de tête, vertiges, étourdissements. Somnolence, fatigue, nausées. Confusion, perte de coordination. À fortes concentrations : dépression du SNC, narcose, perte de conscience.
Cutanée :	Faible irritant initialement, mais peut causer des rougeurs, des gerçures. Effet dégraissant (élimine le sébum). Absorption possible dans le sang, causant des effets systémiques similaires à l'inhalation.
Oculaire :	Irritation grave des yeux (peut causer des larmes, des rougeurs).
Orale :	Irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements. Effets similaires à l'inhalation (dépression SNC). Risque d'inhalation dans les poumons (pneumopathie grave) en cas de vomissements.

EFFETS DE L'EXPOSITION À LONG TERME

Les symptômes d'une surexposition peuvent inclure maux de tête, étourdissements, fatigue, nausées et vomissements. Des concentrations largement supérieures à la valeur limite d'exposition (TLV) peuvent entraîner des effets narcotiques. Les solvants peuvent également provoquer un dégraissage de la peau.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS

Corrosion/Irritation de la peau :	S.O.
Dommages oculaires/Irritation oculaire des yeux :	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilité respiratoire :	S.O.

Sensibilisation de la peau :	S.O.
Mutagenicité cellulaire germinale :	S.O.
Cancérogénicité :	S.O.
Reproduction :	S.O.
Toxicité spécifique pour organes cibles/exposition unique :	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour organes cibles/exposition répétée:	S.O.
Aspiration :	S.O.

VALEURS NUMÉRIQUES DE TOXICITÉ

Toxicité orale aiguë :	DL ₅₀ Orale : Rat = 5000 mg/kg DL ₅₀ Orale : Souris = 3600 mg/kg DL ₅₀ Orale : Lapin = 6410 mg/kg
Toxicité dermale aiguë :	DL ₅₀ Cutané : Lapin = 12800 mg/kg
Toxicité inhalation aiguë :	CL ₅₀ Inhalation : Rat = 16000 ppm - 8h

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée sur le produit lui-même. Éviter que le produit ne s'infilte dans les drains ou les cours d'eau ou qu'il se dépose dans des endroits où cela pourrait affecter les eaux souterraines ou de surface.

Écotoxicologie :	N.D.
Persistance et dégradation :	N.D.
Potentiel de bioaccumulation :	N.D.
Mobilité dans le sol :	N.D.
Autres effets nocifs :	N.D.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination :	Entreposer les matières pour élimination tel qu'indiqué à la section Manutention et entreposage (section 7). Ne pas percer ni incinérer les contenants vides. Passer en revue les exigences fédérales, provinciales et locales avant l'élimination.
---------------------------------	---

Code de déchets dangereux : N.D.

Emballages contaminés : N.D.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Description d'expédition : Ce produit est réglementé selon le TMD.

Numéro ONU : UN1219

Désignation officielle pour le transport selon l'ONU : ISOPROPANOL

Classe de dangers relative au transport : 3

Groupe d'emballage : II

Dangers environnementaux : N.D.

Précautions spéciales : Produit peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE/BIEN DE CONSOMMATION tel que stipulé à l'article 1.17 du TMD.

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit est réglementé selon le Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) au Canada. Consulter la section 2 pour la classification SIMDUT.

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le RPC.

Renseignements Canadian Environmental Protection Act. (CEPA) : Les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Renseignements OSHA États-Unis : Ce produit est réglementé selon OSHA. Cette fiche contient tous les renseignements requis par OSHA.

Renseignements TSCA États-Unis : Les ingrédients sont inscrits sur la TSCA.

Californie (proposition 65) États-Unis : Aucun ingrédient énuméré. Ce produit peut contenir des traces de produits chimiques qui sont reconnus par la Californie comme pouvant causer le cancer et/ou des effets néfastes au niveau de la reproduction.

New Jersey (Right To Know) États-Unis : Les ingrédients ci-dessous sont énumérés.

INGRÉDIENTS DANGEREUX	N° CAS	% (POIDS)
Isopropanol (alcool isopropylique)	67-63-0	99 - 100

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques.

National Fire Protection Association (NFPA) :	Santé : 2 Inflammabilité : 3	Instabilité : 0 Autres dangers : Aucun
Indices de risques :	0 = Minimal 1 = Léger	2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Préparé par :	PRODUITS GILCO INC. 4001 boulevard Industriel, Laval, Québec, H7L 4S3, Canada www.groupegilco.com
Téléphone :	Téléphone : 514-858-7777 Fax : 514-858-5666
Date de préparation/révision de la fiche :	28 janvier 2026

ABRÉVIATIONS	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
IARC	International Agency for Research on Cancer
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
N.D.	Non disponible. Signifie que l'information n'existe pas ou n'a pas pu être trouvée.
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
S.O.	Sans objet. Signifie que l'élément d'information n'est pas pertinent.
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency
WEEL	Workplace Environmental Exposure Level